

Résolution présentée par la délégation de la

République du Guatemala

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : Lutte contre le viol chez la femme

L'Assemblée générale,

Consternée par l'importance du nombre de femmes victimes de viol ou d'agression sexuelle dans le monde. L'UNICEF évalue le nombre de victimes chez les moins de 18 ans à une femme sur huit.

Observant une politique inadaptée face au traitement de la femme dans notre État où le viol reste impuni et l'avortement reconnu comme une infraction pénale malgré un taux de victimes parmi les plus important au monde,

Dénonçant la responsabilité de plusieurs autres nations tout autant concernées par cette problématique affligeante. Nous citons les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, la France, l'Inde, l'Afghanistan, la Somalie, et plusieurs autres,

Outrée par un engagement jugé insuffisant de la part de ces États face à une problématique aussi importante que l'insécurité féminine au sein de notre société,

Décide de prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre le viol de la femme dans les états où la proposition suivante est envisageable ;

- d'organiser une distribution du dispositif « RapeAxe » gratuitement afin que ce dernier soit mis disposition de toutes les femmes qui souhaiteraient s'en servir pour leur protection .

Le texte français fait foi